



ATEX

Le terme ATEX est donné à deux directives européennes réglementant les « Atmosphères EXplosives ».

La première, la directive 94/9/CE (transposée en droit belge par l'AR du 22 juin 1999) est une directive économique qui détermine les garanties de sécurité que doivent présenter les appareils destinés à être utilisés en atmosphères explosives.

La seconde, la 99/92/CE (transposée en droit belge par l'AR du 26 mars 2003) est une directive sociale qui a pour but de protéger la sécurité et la santé des travailleurs susceptibles d'être exposés au risque d'atmosphères explosives.

Selon la réglementation belge, l'employeur doit empêcher la formation d'atmosphères explosives, éviter leur inflammation et atténuer les effets nuisibles d'une explosion. Pour ce faire, il est tenu :

- d'évaluer les risques spécifiques créés par des ATEX
- de classer les zones dangereuses
- d'installer dans ces zones des matériels conformes
- de prendre des mesures techniques et organisationnelles pour prévenir les risques d'explosion
- d'établir un document relatif à la protection contre les explosions.

Qu'est-ce qu'une atmosphère explosive ? Qui est concerné ? Comment réaliser un zonage ATEX ? Comment évaluer l'adéquation des installations présentes dans les zones à risque ? Comment rédiger le document relatif à la protection contre les explosions ? Autant de questions auxquelles notre formateur, qui possède une vaste connaissance et une expérience pratique dans le domaine, tentera de répondre.

Cette formation s'adresse aux personnes des secteurs concernés (industrie chimique, décharges, traitement des déchets, filières bois, industrie pharmaceutique, stockage de matières inflammables, etc.) appelées à gérer le risque d'atmosphères explosives, de même qu'aux conseillers en prévention soucieux d'acquérir des connaissances complémentaires dans cette matière.

Programme :

Principes de base sur les atmosphères explosives

- Le mécanisme de l'explosion
- La classification en zones
- Les grandeurs physiques (LIE, LSE, PE, PVS ...)
- La signalisation
- Les EPI spécifiques contre les risques d'inflammation et de projection

La réglementation applicable et les obligations de l'employeur

La Directive ATEX 94/9 CE

La Directive ATEX 99/92 CE

Les dispositions du Code sur le bien-être au travail

Les obligations depuis le 30 juin 2003

Le RGIE (art. 105 à 113)

Comment rédiger le document relatif à la protection contre les explosions (art. 8)

Etapes à suivre

Analyses

Documents

Principes de base du zonage (gaz et poussière)

Les différentes sources d'émission d'énergie

Quelques moyens de diagnostiquer ces sources

Choix des mesures :

- Mesures organisationnelles : formation - Permis
- Mesures techniques : choix du matériel, des outils,...

Problématique de l'électricité statique en ATEX

L'évaluation des risques d'explosion et analyse - diverses méthodes d'analyse

Cas particulier des poussières

Quelques exemples d'accidents

| **Frais d'inscription** : Sur demande - info@cresept.be

| **Lieu** : CRESEPT Avenue W. A. Mozart, 4 - 1620 DROGENBOS



Renseignements et inscriptions :

Fabienne VANDER CRUYS | Tél. +32 (0)2 376 94 74 | info@cresept.be

Toutes nos formations sont disponibles sur www.cresept.be

